



Achat voiture occasion chez un pro

Par **stephletoc**, le 17/03/2016 à 08:17

Bonjour,

je viens vers vous pour vous demander ce qu'il en est.

j'ai fait un bon de commande chez Mercedes pour une voiture d'occasion et sur se bon commande il est écrit 7450 Km Garantie, et après avoir vu la voiture 4 jours plus tard je regarde le compteur il est indiqué 8882 Km le vendeur me dit c'est pas grave qu'ils ont mal renseigné le km et en plus ils ont une marge.

pour moi je trouve cela beaucoup c'est quand même 20%.

je lui ai demandé pour cette erreur de m offrir des accessoires il me dit non.

Y a t'il quelque chose à faire ?

je dois récupérer la voiture le 25 mars.

merci

Cordialement

Steph

Par **morobar**, le 17/03/2016 à 08:47

Bonjour,

[citation] le vendeur me dit c'est pas grave qu'ils ont mal renseigné le km et en plus ils ont une marge. [/citation]

Cela se nomme la marge d'enfumage à destination des naïfs.

En fait le véhicule a été utilisé en démonstration ou pour des déplacements de salariés du garage.

C'est à vous de voir, vous pouvez annuler la vente ou obtenir un prix diminué, par exemple des kms excédentaires valeur argus ou fiscale.

Par **stephletoc**, le **17/03/2016** à **09:00**

Merci de votre réponse.

J'ai vu sur Argus qu'il y a 30 euros d'écart mais vous dites qu'on peut aller jusqu'à l'annulation de la vente ? mais ils ne peuvent pas offrir des accessoires ? si oui de quelle valeur ?

Merci

Par **morobar**, le **17/03/2016** à **10:11**

À vrai dire tout va résider dans la négociation.

Vos arguments: le produit ne correspond pas à celui acheté.

L'écart se traduit à raison de 0.30 euro/km soit environ 450 euros.

Menacez de saisir le tribunal (selon que vous désiriez l'annulation de la vente : TGI) ou une réduction (juridiction de proximité) en faisant valoir que la saisine va bloquer le véhicule jusqu'à l'aboutissement du jugement, et comme ils risquent fort de perdre, outre vos frais ils vont y perdre sur la valeur du véhicule.

Alors mieux vaut un arrangement qu'un mauvais procès.

Il faut donc qu'un effort soit fait en votre faveur pour aboutir à la vente effective.

Tout est possible, ristourne, accessoires, billets pour un concert, raquettes de tennis...

Par **stephletoc**, le **17/03/2016** à **10:43**

merci de votre réponse

vous avez des textes pour les 0,30 euros/km...

et si je vais au tribunal je devrais déboursier de ma poche ?

Par **stephletoc**, le **17/03/2016** à **13:28**

vous pensez que je peux demander 200-250 euros d'accessoire ?

merci,

Cordialement,

Par **morobar**, le **18/03/2016** à **18:15**

Bonsoir,

En France la justice est gratuite.

Si l'avocat est obligatoire eu TGI, ce n'est pas le cas devant la juridiction de proximité.

Le texte à écrire est le suivant;

Monsieur,

J'ai constaté que le véhicule que j'ai acheté a parcouru entre notre accord et votre livraison

1430 km soit à raison de 0.30 c/km une moins-value de 420.00 euro.
Contrairement à vos propos destinés à m'égarer, il n'y a aucun droit à marge d'appréciation.
SI vous avez fait une erreur il vous appartient de la supporter.
Plus vraisemblablement ce véhicule a été utilisé en dépannage ou en démonstration.
Mon consentement a été vicié, il s'agit d'un dol manifeste.
En tout état de cause vous avez le choix entre une compensation en accessoires à ma convenance, ou en l'annulation judiciaire de la vente.
Outre le blocage du véhicule durant l'instance judiciaire, vous aurez à supporter mes frais de défense ainsi que des Dommages et intérêts pour un abus de résistance.

Par **stephletoche**, le **19/03/2016** à **13:09**

merci a vous grâce a vous j ai pu régler le problème
un grand merci
cordialement
steph